

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 16 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15      Quorum : 8      Présents : 12      Votants : 15      Procurations : 3

Date de convocation : 10 octobre 2024

Date d'affichage : 10 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Michèle BARASCUD, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT

Représentés :

- Virginie GOVIGNON par Paulette FOURNIER,
- Jean-François GALLIARD par Yvan BOUAT,
- Lionel CAYRON par Jean-Pierre CHARALAMBOS

Objet : Dispositif BAFA Citoyen

Délibération n° 2024-90

Le BAFA est une formation originale qui aide à construire des compétences dans les domaines de l'animation d'une part mais qui contribue aussi à une éducation citoyenne au travers d'un engagement et d'une expérience collective. C'est par ailleurs une formation à part entière qui peut entrer dans un dispositif diplômant.

La commune de Nant a mis en place dans le cadre de ses engagements un dispositif "BAFA Citoyen" pour les jeunes Nantais. Cette expérience a permis en 2023 à deux jeunes nantais de participer à l'encadrement des enfants dans les centres de loisirs et de participer à l'animation et la vie sociale de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de reconduire ce dispositif dans les mêmes conditions pour l'année 2025.

La formation « BAFA Citoyen » s'organise en deux étapes :

- un stage de base de 8 jours encadré par un organisme habilité (CEMEA ...) pris en charge financièrement par la commune,
- un stage pratique de 14 jours minimum effectués pendant les vacances de juillet et août et /ou pendant les petites vacances dans un centre de loisirs intercommunal géré par l'Association Familles Rurales de l'Aveyron pour la validation du stage de base

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- 1° de lancer un appel à candidature auprès des jeunes nantais et de retenir après entretien de motivation deux candidats pour l'année 2025,
- 2° de prendre en charge le financement du stage de base théorique dans le cadre du dispositif citoyen et
- 3° d'autoriser le maire à signer les conventions avec l'Association Familles Rurales de l'Aveyron,
- 4° d'autoriser le Maire à signer les conventions individuelles fixant les conditions de mise en place du « BAFA Citoyen » entre la commune de Nant et les deux jeunes candidats retenus.

**Délibération adoptée à 15 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 16 octobre 2024.

Le secrétaire de séance  
Alain DELMAS



Le Maire,  
Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : ..... 22 OCT. 2024 .....  
Publié le : ..... 22 OCT. 2024 .....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>